



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**RI 08/2024**

Vevey, le 19 août 2024

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 5 septembre 2024**

**Réponse à l'interpellation de Madame Valérie Zonca (Vert·e·s/Interpartis), intitulée :  
« Violences domestiques: l'urgence d'agir »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024. Elle fait suite à celle déposée en juin 2023 « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes » - mais actualisée - et rappelle également le postulat déposé en 2020 par Monsieur Julien Rilliet. Cette interpellation porte sur les actions de la Ville pour faire face à cette problématique, les démarches entreprises pour créer une structure d'accueil pour les victimes de violences domestiques sur la Riviera et le traitement du postulat de Julien Rilliet déposé en 2020.

**Réponses aux questions adressées à la Municipalité :**

**1. Où en est le rapport suite à la rencontre de l'automne inter-service de 2023, et quelle perspective ouvre-t-il ?**

Le Service de la cohésion sociale de la Ville de Vevey, en collaboration avec deux citoyennes veveysannes, Marie Leuba et Sabrina Pellegrino, a organisé le jeudi 28 septembre 2023 une demi-journée d'échange intitulée « Agir face aux violences faites aux femmes : pratiques bénéfiques et inspirantes et pistes d'actions prioritaires pour la Ville de Vevey ». Cet après-midi d'échange, qui était ouvert sur inscription aux professionnelles et professionnels ainsi qu'aux habitantes et habitants, a permis d'échanger autour de cette problématique dans le cadre d'une table ronde (4 expert·e·s), puis au sein de groupes de travail où les participantes et participants ont pu partager leur expérience et leur expertise afin de faire émerger des pistes d'action pour la Ville de Vevey.

À la suite de cette rencontre, une synthèse des points saillants a été élaborée et un plan d'action communale (qui était l'objectif de cette demi-journée d'échange) est en cours d'élaboration et de coordination avec le réseau concerné. Les grands thèmes identifiés sont :

- Accueil et hébergement d'urgence ;
- Sensibilisation, prévention et formation ;
- Information sur les offres et services de soutien ;
- Prise en charge et accompagnement.

Parallèlement à la finalisation du plan d'action, la Ville de Vevey continue de prendre des mesures à l'égard de cette problématique.

Ainsi, les actions ci-dessous ont déjà été entreprises :

- Formation DOTIP (Détection-soutien-orientation des personnes victimes) à la Plateforme des professionnel·le·s de la précarité de la Riviera ;
- Introduction de subventions communales à Malley-Prairie et la Main Tendue ;
- Augmentation de la documentation disponible auprès du service ;
- Programme « Novembre des Femmes » dans le but de thématiser des sujets liés aux discriminations de genres et des violences faites aux femmes ;
- Programme public et annuel à CHF 10.- de formation Fem Do Chi, une méthode d'autodéfense avec une approche de développement du pouvoir d'agir et de la confiance en soi ;
- Relais de la campagne de communication du centre de prévention de l'Ale – suivi spécialisé, pour trouver des alternatives aux actes de violence. Agir sur les auteurs ;
- Ce dernier 14 juin : un stand de dialogue avec la population et une conférence de la chercheuse Delphine Roulet Schwab spécialisée notamment dans le domaine des violences de couple chez les séniors ;
- Inscription de la thématique dans les activités communautaires et les permanences sociales ;
- Accueil et orientation par le Service de la cohésion sociale de victimes désorientées (deux personnes depuis le début de cette année).

## **2. Quelles sont les démarches entreprises pour la création d'une structure d'accueil pour les victimes de violences domestiques sur la Riviera, afin de répondre aux demandes, aux exigences légales, et ne pas dépendre uniquement du foyer existant au Centre d'accueil Malley-Prairie ?**

Ce type de prestation est essentiellement financé et coordonné par le Canton, mais la Municipalité partage ce constat qu'il manque un centre d'accueil sur la Riviera et fait sa part en la matière en travaillant en réseau et il relève aussi du travail politique.

Concrètement, sur le plan communal, les différentes planifications présentées à ce Conseil démontrent à quel point il est difficile de disposer de nouveaux équipements publics, d'autant plus que nous avons le dilemme de priorisation : accueil d'enfants, besoin de soins en santé mentale, hébergements séniors, sports... Mais le besoin d'un lieu d'accueil réservé aux femmes qui en ont besoin est identifié et prioritaire, ainsi l'approche doit être proactive et régionalisée, ce qui est en cours.

Dans l'intervalle, le Service de la cohésion sociale développe par différentes approches, le lien avec la population et il accueille et réoriente les personnes qui y font appel. Le Service est actuellement en discussion avec le Centre d'accueil Malley-Prairie pour leur fournir des locaux, dès cet automne, afin d'augmenter leur présence à Vevey pour les entretiens ambulatoires.

## **3. Où en est le traitement du postulat de notre collègue Julien Rilliet, déposé en 2020, et demandant notamment la mise en place d'un observatoire local des violences**

## **domestiques et la mise en place de logements d'urgence pour les victimes de violence ?**

Le plan d'action actuellement en cours d'élaboration, notamment à partir des éléments exposés dans la synthèse du 28 septembre 2023, permettra de donner des éléments de réponse au postulat.

À ce propos, il est rappelé que les polices (Police cantonale et Police Riviera) et les autorités judiciaires (Ministère public et tribunaux), sont les répondants de première ligne en cas de violences, notamment domestiques. L'ASR constitue également un intervenant du réseau partenarial. Elle a une page d'information sur son site internet dédiée à l'aide aux victimes : <https://www.securite-riviera.ch/home/aide-aux-victimes>

En 2022, elle avait répondu au Conseil intercommunal suite à une interpellation de Mme Caroline Gigon qui donnait suite également à l'interpellation de M. Julien Rilliet : [https://www.securite-riviera.ch/getmedia/7a4ce27c-54c5-45b9-87da-c0552734843a/05\\_50\\_2022\\_reponse\\_interpellation\\_c\\_gigon\\_cd\\_12\\_05\\_22\\_COMM05.pdf](https://www.securite-riviera.ch/getmedia/7a4ce27c-54c5-45b9-87da-c0552734843a/05_50_2022_reponse_interpellation_c_gigon_cd_12_05_22_COMM05.pdf)

Quatrième rapport de l'Observatoire de la violence domestique qui retrace les chiffres de l'année 2023 du Canton de Vaud publié le 13 juin 2024 : <https://www.vd.ch/actualites/communiques-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiquede-chiffres-de-la-violence-domestique-letat-fait-le-bilan-de-levolution-des-situations>

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 19 août 2024

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membres de la Municipalité déléguées : Mmes Gabriela Kämpf et Alexandra Melchior, Municipales

Annexe : Interpellation « Violences domestiques: l'urgence d'agir »

## Interpellation : Violences domestiques : l'urgence d'agir

Cette interpellation est la suite de celle de 2023, *Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes (2023-06-15)*, dont elle est en quelque sorte l'actualisation. Elle rappelle aussi le postulat déposé en 2020 par Julien Rillet.

En Suisse, une femme sur dix est victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. En 2023, 11'500 victimes de violences domestiques ont été enregistrées en Suisse. 21 femmes ont été tuées en Suisse, dont 15 en Suisse romande. Et c'est sans compter toutes les violences qui ne sont pas identifiées. Plus de 70% des cas de violences domestiques s'inscrivent dans une relation de couple actuelle ou passée, et concernent tous les milieux comme tous les âges. Les enfants, eux aussi, sont exposés à ces violences, soit directement, soit en tant que témoins, avec des conséquences graves sur leur développement psychologique et émotionnel.

A Vevey, 3 féminicides en 18 mois ont illustré la prévalence et la proximité des violences domestiques. Bien souvent, la situation était connue et des faits de violence avaient déjà été relevés.

Face à l'ampleur de ce phénomène, il est urgent d'agir pour briser le silence et protéger les victimes de violences. La Municipalité, dans sa réponse à l'interpellation de juin en faisait le point, et organisait une rencontre entre services. Nous en attendons le rapport.

Pour les hébergements d'urgence, la situation actuelle ne permet pas de répondre à la demande et la distance avec le centre d'accueil Malley-Prairie est un frein pour les victimes de violences dans le Chablais ou sur la Riviera. La question de l'accès à l'école pour les enfants en devient insoluble.

Nous posons donc les questions suivantes à la ville de Vevey :

1. Où en est le rapport suite à la rencontre de l'automne inter-services de 2023, et quelles perspectives ouvre-t-il ?
2. Quelles sont les démarches entreprises pour la création d'une structure d'accueil pour les victimes de violences domestiques sur la Riviera, afin de répondre aux demandes, aux exigences légales, et ne pas dépendre uniquement du foyer existant au Centre d'accueil Malley-Prairie ?
3. Où en est le traitement du postulat de notre collègue Julien Rillet, déposé en 2020, et demandant notamment la mise en place d'un observatoire local des violences domestiques et la mise en place de logements d'urgence pour les victimes de violence ?

Vevey, le 23 mai 2024

Cette interpellation est soutenue par les partis suivants :

Les Vert·e·s

Décroissance alternative

Parti Socialiste